

0041227327734



MISSION PERMANENTE DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI AUPRÈS DE L'ONU  
ET DES AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES A GENÈVE

Genève, le 21/09/2010.-

OHCHR REGISTRY

N°Réf. : 204.02.17/042/RE/2010/Nk.E.

22 SEP. 2010

**Concerne :** Rapport du "Projet Mapping" :  
Réaction du Gouvernement de  
la République du Burundi.-

Recipients : *HC Correspondence*  
*Africa.....*  
*E.D.C.*  
*P.L.R.*

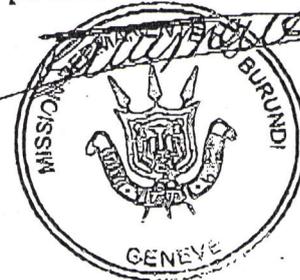
A Madame Navanethem PILLAY  
Haut Commissaire aux Droits de l'Homme  
à Genève.-

Excellence Madame la Haut Commissaire,

J'ai l'honneur de vous transmettre par la présente, copie de la réaction de protestation du Gouvernement de la République du Burundi adressée au Secrétariat Général des Nations Unies, en tant que pays cité dans le rapport -"Projet Mapping", faisant état des violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises entre mars 1993 et juin 2003 sur le territoire de la République Démocratique du Congo.

Je vous en souhaite une bonne réception et vous prie d'agréer, Excellence Madame la Haut Commissaire, l'expression de ma haute considération.

Pierre BARUSASIYKO  
Ambassadeur  
Représentant Permanent



0041227327734

**REPUBLIQUE DU BURUNDI**Bujumbura, le 20/9/2010

**MINISTRE DES RELATIONS EXTERIEURES  
ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE**

<sup>302</sup>  
N° 204.017/RE/2010

Le Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale présente ses compliments au **Secrétariat Général des Nations Unies** et a l'honneur de lui transmettre les protestations du Gouvernement de la République du Burundi contre les allégations faites sur les ex-FAB et les ex-FDD dans le projet de « rapport-mapping » sur les violations graves des Droits de l'Homme et de Droit International Humanitaire commises entre mars 1993 et juin 2003 en RDC :

En effet, les allégations portées contre les ex-FAB et les ex-FDD n'ont pas de raison d'être dans la mesure où ni l'une ni l'autre n'ont jamais été en collusion avec aucun des forces en présence sur le sol de la RDC pour combattre qui que ce soit.

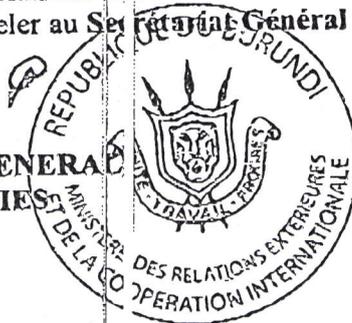
Le Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale tient aussi à rappeler que la République du Burundi n'a à aucun moment été associée aux négociations de SUN CITY en Afrique du Sud ou aux Accords de LUSAKA.

Le même Ministère espère que le **Secrétariat Général des Nations Unies** donnera les instructions nécessaires pour que tous les éléments contenus dans les « Protestations contre les allégations faites sur les ex-FAB et les ex-FDD dans le projet de « rapport-mapping » sur les violations graves des Droits de l'Homme et de Droit International Humanitaire commises entre mars 1993 et juin 2003 en RDC soient pris en compte par les auteurs du projet de « rapport-mapping ».

Le Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale saisit cette occasion pour renouveler au **Secrétariat Général des Nations Unies** les assurances de sa très haute considération.

**SECRETARIAT GENERAL  
DES NATIONS UNIES**

à

**NEW YORK****Annexe : Note de protestation**Fait à Bujumbura, le 20/09/2010

0041227327734

**REPUBLIQUE DU BURUNDI****MINISTRE DES RELATIONS EXTERIEURES  
ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE****« Protestations contre les allégations faites sur les FAB et les FDD dans le projet de « rapport-mapping » sur les violations graves des Droits de l'Homme et de Droit International humanitaire commises entre mars 1993 et juin 2003 en RDC ».**

1. Le Gouvernement de la République du Burundi a pris connaissance du projet de « rapport-mapping » sur la violation des droits de l'homme en RDC de 1993 à juin 2003 et tient à protester contre les allégations y développées contre les ex-FAB et les ex-FDD.

2. En ce qui concerne les ex-FAB, le Gouvernement dément leur implication dans le conflit inter congolais. Les ex-FAB n'ont jamais fait partie d'une quelconque coalition avec les AFDL/APR ou avec les AFDL/APR/UPDF comme le rapport le mentionne.

Le Gouvernement de la République du Burundi n'a pas non plus enregistré de mouvements de troupes rwandaises ou ougandaises en direction de l'ex-Zaïre actuelle RDC, comme le prétend le rapport à la page 71 paragraphes 177.

Pour quelqu'un qui connaît la géographie de la région, cette allégation fait rire dans la mesure où le Rwanda et l'Ouganda, tous deux frontaliers de la RDC n'avaient pas besoin d'emprunter la voie du Burundi pour envahir ce pays.

Les ex-FAB quant à elles, étaient préoccupées par la rébellion CNDD-FDD à l'intérieur du pays et ne pouvaient en aucun cas aller disperser leurs efforts de guerre à l'Est du Congo.

Par conséquent, la destruction des camps de réfugiés dont le rapport accuse les ex-FAB sur la même page (paragraphe 178) est un mensonge.



0041227327734

-2-

3. Il en est de même des allégations développées dans les paragraphes 191 à 198, de la page 80 à la page 98. Il est étrange de voir comment le sigle « FAB » est collé à l'AFDL, associé à l'APR au paragraphe 209 page 95 alors que depuis le paragraphe 199 page 88, aucune description des opérations n'a relevé la présence des ex-FAB.

Au paragraphe 281 page 134, les ex-FAB sont de nouveau associées à la conquête du Sud Kivu et le rapport parle même de leur progression à l'intérieur. De nouveau, aucune description d'opération ultérieure ne fait allusion aux ex-FAB, il est plutôt question de l'AFDL et de l'APR, des FAC/APR et même de l'UPDF.

La même manie d'impliquer les ex-FAB dans le conflit inter congolais revient dans les paragraphes 307 et 308, pages 157. Comme dans le cas précédent, aucune description d'opération ne revient sur la participation des ex-FAB.

4. Le sigle « FAB » revient aux paragraphes 351 et 352 sur les pages 178 et 182 mais sans plus d'arguments. Visiblement, les auteurs ont créé l'amalgame de mauvaise foi ou par mauvaise information. Ils allient tantôt ANC/FAB, tantôt ANC/APR ou les trois sans montrer quand et comment les ex-FAB ont renoncé à la progression puisque les autres ont continué avec l'UPDF en Province Orientale, jusqu'à affronter les FAZ I (paragraphe 359 p192).

Il est manifesté que les rapporteurs ont sciemment exploité le fait que les ex-FAB ont été amenées à sécuriser la rive occidentale du Lac Tanganyika à partir de novembre 1998 afin de permettre la circulation des convois entre les ports de MPULUNGU- KIGOMA et Bujumbura pour conclure à tort que les ex-FAB ont participé aux guerres du Congo.

5. Les accusations préférées à l'endroit des ex-FDD ne sont pas plus fondées. L'ancien mouvement politique armé CNDD-FDD n'a jamais mené d'opérations militaires dans l'ex-Zaïre. Le théâtre des opérations a toujours été le Burundi. Sous la pression de l'armée gouvernementale burundaise (FAB), les réfugiés affiliés aux FDD ont fui vers l'actuelle RDC.

Compte tenu de la configuration géo sécuritaire de l'Est du Congo, les fugitifs FDD ne pouvaient trouver refuge que dans la zone contrôlée par le pouvoir de KINSHASA. Si ces réfugiés affiliés aux FDD incontrôlés aient été utilisés par les militaires zaïrois dans certaines opérations ayant entraîné les massacres de



0041227327734

-3-

BANYAMULENGE ou de Tutsi comme l'indique les paragraphes 186 et 291, respectivement p78 et p143, cela n'entraîne pas la responsabilité du CNDD-FDD.

6. En outre, le CNDD-FDD n'a jamais noué d'alliance avec les groupes combattant au Zaïre/RDC comme le prétend le rapport au paragraphe 351, page 178.

De ce fait, les allégations contre le CNDD-FDD, associées tantôt aux mayi-mayi, tantôt à l'ALIR ou aux ex-interahamwe, relèvent de l'amalgame.

Le cas des viols d'hommes signalés aux paragraphes 446 et 447 (pages 249-250) sont à interpréter dans le même cadre.

Il ressort de ce qui précède que toutes les allégations échafaudées dans le rapport sur les ex-FAB et les ex-FDD sont des mensonges. En outre, les événements ultérieurs ont démontré que ces deux forces n'étaient pas partie prenante au conflit inter congolais.

7. En effet, ni la RDC qui a été agressée, ni les facilitateurs n'ont inclus le Burundi (au nom de ces deux forces) dans les négociations de Sun City et les Accords de LUSAKA.

Lorsque les USA ont initié la tripartite pour aider la RDC et les anciens protagonistes de l'Est, le Burundi n'a pas été invité. Il a été sollicité plus tard, dans la formule « Tripartite Plus » pour appuyer les efforts des trois autres partenaires dans la normalisation de leurs relations.

Par voie de conséquence, les accusations de crime de génocide contre les ex-FAB développées dans les paragraphes 512-513 sur les pages 283 et 284 n'ont pas de raison de figurer dans la version définitive du rapport.

8. Les ex-FAB et les ex-FDD ne se sont pas non plus rendus coupables des crimes contre l'humanité comme les rapporteurs tentent de le faire croire aux paragraphes 636 et 637 de la page 325.

La référence à l'année 2003 est particulièrement anachronique pour les ex-FDD dans la mesure où le début des négociations entre le Gouvernement du Burundi et le CNDD-FDD avait permis aux réfugiés affiliés à ce mouvement de revenir au Burundi.

9. Le Gouvernement de la République du Burundi vient de montrer combien les allégations de violations graves des Droits de l'Homme et du Droit International humanitaire en RDC de mars 1993 à juin 2003 sont fausses.



0041227327734

-4-

10. Le Burundi ne peut pas accepter des conclusions faites sans preuve puisque les commanditaires du rapport le reconnaissent eux-mêmes. Le paragraphe 5 dit ceci à la page 5 : « *Il ne s'agissait dès lors pas de se livrer à des enquêtes approfondies ou d'obtenir des preuves admissibles comme telles devant un tribunal ....* »

Et le paragraphe 7 sur les pages 5-7, de renchérir en ces termes : « *le niveau de preuve requis était de toute évidence inférieur à ce qui est exigé en matière criminelle devant une instance judiciaire...* ».

11. Au-delà de ces allégations, le Gouvernement du Burundi s'est interrogé sur la finalité d'impliquer le Burundi dans ce rapport. Il se demande qui a intérêt à calomnier la Force Nationale de Défense du Burundi, engagée aux côtés de l'Union Africaine et du Département du Maintien de la Paix dans l'instauration de la Sécurité, la Paix et l'état de droit dans les pays qui en ont besoin. Le Gouvernement est convaincu qu'il ne s'agit pas de l'ONU. C'est pourquoi il demande avec insistance de retirer le Burundi de la liste des Etats tiers qui ont été impliqués dans ces violations.

Fait à Bujumbura le 20/09/2010

